



Nous vous invitons à venir vous informer, échanger et débattre lors de cette réunion d'information syndicale.

C'est un droit pour tous les personnels. Vous pouvez bénéficier de 12 heures (4 réunions de trois heures) de réunions d'information syndicale par an à plein traitement durant l'année (voir modalités ci-dessous). Cette après-midi ne peut être déduite de vos salaires.

**Lettre-modèle à adresser à votre supérieur
(avant le 8 octobre)**

Nom, Prénom :

Nom et adresse de l'établissement

Date :

M. le Directeur Académique
ou M/Mme le/a Proviseur-e du lycée
ou M/Mme le/a Principal-e du lycée

Objet : participation à une réunion
d'information syndicale

M. le Directeur Académique, ou M. Le
Proviseur ou..

J'ai l'honneur de vous informer que
conformément à la loi, décret n°82-447 du 28
mai 1982, je participerai à la réunion
d'information syndicale proposée par Sud
Éducation

Calvados le mardi 15 octobre 2019 de 13h30 à
16h30.

Conformément à la loi, je n'assurerai donc pas
mon service.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur,
l'assurance de mon attachement au service
public de l'Éducation Nationale.

Signature

RÉUNION INFORMATION SYNDICALE AESH AVS

MARDI 15 OCTOBRE 13h30 16h30 à CAEN maison des syndicats, 9 rue du colonel Rémy

Nous revendiquons :

- **Une formation adaptée et rémunérée**
- **La possibilité de signer des contrats à temps plein.**
- **La revalorisation des salaires : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.**
- **La prise en compte de l'ancienneté pour toutes et tous**
- **La création d'un statut réel et reconnu**